

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL**

**(12 mai 1990 – 15 avril 1992)**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS, 1992**

**SUPPLEMENT N° 15**



**NATIONS UNIES**  
**Santiago du Chili, 1992**

521(XXIV) RESSOURCES HUMAINES, TRANSFORMATION DU PROCESSUS  
DE PRODUCTION ET EQUITE

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Tenant compte de la résolution 46/143 adoptée par l'Assemblée générale lors de sa quarante-sixième session, dans laquelle elle souligne l'importance vitale de la mise en valeur des ressources humaines en tant que priorité du processus de développement,

Ayant à l'esprit la résolution 507(XXIII) adoptée par la Commission lors de sa vingt-troisième session, dans laquelle elle demande au Secrétaire exécutif de la CEPALC d'enrichir et d'étoffer les propositions contenues dans le document sur la transformation du processus de production dans un climat d'équité,

Considérant que la mise en valeur des ressources humaines est un volet de plus en plus important des efforts déployés par les pays de la région pour améliorer leurs niveaux de compétitivité,

Considérant également que les systèmes actuels d'éducation, de formation et de diffusion des connaissances se sont avérés mal adaptés pour répondre aux besoins accrus de productivité et d'équité au sein des sociétés latino-américaines et des Caraïbes, et doivent être réformés afin de pouvoir atteindre ces objectifs,

1. Accueille avec satisfaction le document élaboré par le Secrétariat de la CEPALC, avec le concours du Bureau régional d'éducation de l'Unesco pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes, intitulé Educación y conocimiento: Eje de la transformación productiva con equidad,<sup>1</sup> qui constitue un instrument précieux pour favoriser l'émergence, dans la prochaine décennie, des conditions nécessaires, sur les plans de l'éducation, de la formation et de l'application du progrès scientifique et technique, à la transformation de l'appareil de production régional dans un contexte de justice sociale croissante;

2. Charge le Secrétaire exécutif de continuer à collaborer avec le Bureau régional d'éducation de l'Unesco afin de poursuivre l'étude, l'adaptation et l'application des propositions contenues dans le document, en particulier dans les domaines suivants:

- a) Mener des études propres à définir les profils et les compétences nécessaires à une amélioration des niveaux de compétitivité, compte tenu: i) des tendances et des exigences du système de production; et ii) des activités de formation menées au sein des entreprises et d'autres organismes;
- b) Préciser les principes directeurs de politiques mentionnés dans le document, moyennant la réalisation de réunions à l'échelon régional et national visant à examiner l'application de ces principes;
- c) Etudier les expériences sur le plan de la diffusion du progrès technique, de l'organisation, l'administration et du financement des systèmes scientifiques et

---

<sup>1</sup> LC/G.1702(SES.24/4)/Rev.1.

techniques, des rapports existant entre ces systèmes et la structure de production, ainsi que des politiques visant à promouvoir l'application du progrès technique;

- d) Collaborer à la réforme des systèmes éducatifs de la région dans le cadre de la réorientation sur le plan de la conception et de l'exécution des politiques de formation —générale et professionnelle— et de reconversion des ressources humaines, eu égard notamment aux aspects liés à l'affectation des ressources, aux besoins d'investissement et aux possibilités de financement de type non traditionnel;

3. Demande au Secrétaire exécutif d'encourager la diffusion la plus large possible de ce document et son examen au sein des différentes institutions et instances, à l'intérieur et hors de la région, afin de continuer à enrichir et de pouvoir étoffer ultérieurement ces propositions.